Document analytique
SC/AN/TDP/EPA/12
Original: anglais

NEGOCIATIONS SUR LES APE DANS LA REGION DES CARAÏBES :

QUELQUES SUJETS DE PREOCCUPATION

RÉSUMÉ :
Ce document examine certaines des difficultés principales relatives aux négociations sur les APE dans la région ACP du CARIFORUM, notamment en matière d'accès aux marchés et d'intégration régionale, d'agriculture, d'industrie manufacturière et de commerce des services. Nous y mettons également en valeur les préoccupations principales de la région et tentons de déceler les liens positifs qui existeraient entre les APE et les négociations du Cycle de Doha de l'OMC, en vue de permettre aux négociateurs de mieux comprendre les répercussions des APE en matière de développement.

Janvier 2008
Genève, Suisse

Ce document est produit par le Programme sur le commerce pour le développement (TDP) du Centre Sud pour renforcer l'autonomie des pays du Sud en leur fournissant les connaissances et les outils qui leur permettent de s'engager sur un pied d'égalité avec le Nord dans des relations et des négociations commerciales.
Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu de ce document pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou la citation.
Une version électronique de ce document et d'autres publications du Centre Sud peuvent être téléchargées gratuitement de l'adresse suivante http ://www.southcentre.org http://www.southcentre.org.

Document analytique
SC/AN/TDP/EPA/12
janvier 2008

NEGOCIATIONS SUR LES APE DANS LA REGION DES CARAÏBES : QUELQUES SUJETS DE PREOCCUPATION

TABLE DES MATIERES

RESUME **3**

I. INTRODUCTION **5**

II. CARACTERISTIQUES DE LA REGION DES CARAÏBES NEGOCIANT UN APE **6**

A. APERÇU GENERAL : MEMBRES DE PLUSIEURS COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES 6
B. LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR L'ELABORATION DE POLITIQUES DE LA REGION DU CARIFORUM 8
C. LE PROFIL EN TERMES D'ECONOMIE, DE PRODUCTION ET D'EXPORTATIONS DE LA REGION DU CARIFORUM 9

III. DIFFICULTES ET OUVERTURES SPECIFIQUEMENT LIEES AUX APE **13**

A. DIMENSION DU DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION REGIONALE 13
B. ACCES AUX MARCHES 14
i. Passage au commerce réciproque : répercussions fiscales et en matière de revenus *16*
ii. Détournement des échanges et création d'échanges *17*
C. C. PRODUCTION ET COMMERCE AGRICOLES 18
I. Difficultés liées aux APE : sucre et bananes *20*
ii. Poisson *21*
III. Règles d'origine et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) *22*
D. PRODUITS INDUSTRIELS 23
E. SERVICES 25
i. Difficultés créées par les APE *26*

IV. CONCLUSION **27**

RESUME

1. La région du CARIFORUM, qui a conclu un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) le 16 décembre 2007, comprend 15 pays, principalement des petits États insulaires, qui font partie de plusieurs processus d'intégration économique régionaux dont les plus importants sont la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO).

2. Le Mécanisme régional de négociation des Caraïbes, dont le Directeur général a été nommé négociateur principal pour l'APE, a mené les négociations avec l'UE avec l'aide des secrétariats du CARICOM et de l'OECO. De plus, une *Task Force* de préparation régionale complète la structure de négociation et assure le lien entre le commerce, l'assistance et les besoins en développement découlant de l'APE.

3. Les économies des Caraïbes sont non seulement peu diversifiées, mais elles sont particulièrement vulnérables aux phénomènes naturels, notamment le changement climatique et la hausse du niveau de la mer. L'agriculture représente environ 11% du PIB régional mais son importance à l'échelle nationale varie d'un pays à l'autre. Les activités industrielles, quant à elles, comptent pour 24% du PIB régional. Les services ont la part la plus importante dans l'économie du CARIFORUM et compte pour 64,5% du PIB régional. À l'exception du secteur agricole, où le nombre d'emplois est disproportionné par rapport à la contribution du secteur au PIB national, les données relatives à l'emploi et celles relatives au PIB par secteur sont généralement concordantes.

4. Si la République dominicaine et Trinité-et-Tobago forment à elles seules plus de la moitié de l'économie de la région, Dominique est l'économie la plus petite de la région avec un PIB de 299,8 millions de dollars. Cette région est différente des autres régions ACP négociant un APE de par son PIB par habitant et son indice du développement humain relativement élevés, ainsi que la présence d'un seul pays faisant partie des moins avancés (PMA). Ces avantages expliquent le fait que ces pays étaient mieux préparés aux négociations et qu'ils avaient mieux exprimé leurs intérêts commerciaux dans le cadre des APE, ce qui a sans doute facilité la conclusion d'un accord avant la fin 2007.

5. Comme la plupart des régions négociant un APE, les économies du CARIFORUM sont fortement tributaires du commerce. Cependant, contrairement aux régions africaines négociant un APE, ce sont les États-Unis et non l'UE qui sont le partenaire commercial principal de ces pays (54,6% des exportations de la région et 38% de ses importations). L'UE arrive en deuxième position avec 11,2% des exportations et 5,8% des importations. Bien que les échanges au sein de la région

soient peu développés (environ 6% des échanges régionaux), ils sont remarquablement nombreux si on les compare à ceux d'autres régions ACP.

6. La question qui demeure est celle de savoir si la conclusion de l'APE, un accord de libre-échange réciproque avec l'UE, aidera, comme prévu, la région à diversifier et à augmenter ses exportations. En effet, le secteur agricole fait face à plusieurs difficultés liées à une baisse généralisée de la productivité et de la production, à l'exposition de la région aux ouragans, à l'érosion des préférences et à la dénonciation des protocoles de l'UE sur les bananes, le sucre et le rhum. De plus, l'absence d'une économie d'échelle à la fois chez les producteurs agricoles et les manufacturiers empêchent ces pays d'être compétitifs à l'échelle mondiale.

7. Toutefois, les services et plus particulièrement le tourisme, qui forment une part fondamentale du PIB de la région du CARIFORUM, sont de plus en plus prometteurs. Il n'en est pas moins que l'on craint que la libéralisation prévue par l'APE avec l'UE ne menace un secteur de l'économie qui en est encore à ses premiers pas de développement. De plus, la capacité limitée de la région en matière de réglementation intérieure est également préoccupante.

8. Globalement, la mise en œuvre de l'APE récemment conclu avec les Caraïbes créera de nombreuses difficultés pour la région. Étant donné la capacité limitée de la région en matière de réglementation et de production, il faudra porter une attention particulière au contenu du chapitre sur le développement et aux mesures qui devront soutenir la libéralisation des secteurs vulnérables, notamment le secteur agricole qui fait non seulement face à des problèmes de productivité, mais qui rencontrera aussi sans doute des difficultés à cause de la dénonciation des protocoles sur le sucre, les bananes et le rhum.

NEGOCIATIONS SUR LES APE DANS LA REGION DES CARAÏBES : QUELQUES SUJETS DE PREOCCUPATION

I. INTRODUCTION

9. La région du Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM) négociant un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) est composée de 15 pays des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Fidji, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines et Trinité-et-Tobago. Ces quinze États font partie du CARIFORUM. Ce dernier a été créé en 1992 pour coordonner et surveiller l'allocation et la planification des ressources du Fonds européen de développement (FED)[1].

10. Le marché de la région compte au total 24,9 millions de personnes et la croissance annuelle de la population est de 0,82% (2005). Le PIB régional est de 81,4 milliards de dollars et le PIB moyen par habitant est de 8 687 dollars. La République dominicaine et Trinité-et-Tobago constituent les économies les plus importantes et représentent 56% du PIB régional du CARIFORUM. La Dominique est l'économie la plus petite de la région avec un PIB de 299,8 millions de dollars. Seul un pays fait partie des pays les moins avancés (PMA), Haïti, une caractéristique qui distingue clairement la région des Caraïbes des autres régions ACP négociant un APE. Par ailleurs, la présence d'un seul PMA dans le groupe rend les enjeux commerciaux des négociations sur les APE plus complexes, dans la mesure où les pays de la région ne pourront pas bénéficier de régimes de préférences commerciales spéciaux, comme l'initiative Tout sauf les armes (TSA) accordée par l'UE aux PMA seulement.

11. Dans ce document, nous dressons un portrait des principaux modèles commerciaux et institutionnels qui caractérisent la région et analysons certaines des difficultés commerciales majeures auxquelles elle doit faire face dans les négociations sur les APE. Nous y soulignerons en plus les intérêts du CARIFORUM et chercherons à aider les négociateurs à mieux comprendre les répercussions en termes de développement de certaines des interfaces des deux processus.

[1] Depuis 2001, Cuba est membre du CARIFORUM aussi, mais étant donné qu'elle n'a pas signé l'Accord de Cotonou, elle n'est pas impliquée dans les négociations sur les APE. Ainsi, lorsque nous faisons référence CARIFORUM, il s'agit du CARIFORUM sans Cuba.

II. CARACTERISTIQUES DE LA REGION DES CARAÏBES NEGOCIANT UN APE

12. Les négociations d'un APE par les Caraïbes ont débuté en avril 2004 après que le CARIFORUM et l'UE ont convenu d'un programme et d'un calendrier pour les négociations d'un APE (*Plan and Schedule for CARIFORUM – EC Negotiations of an Economic Partnership Agreement*)[2]. Nous analysons dans cette partie la configuration de la région des Caraïbes qui a négocié l'APE et son organisation institutionnelle dans le cadre des négociations. Nous concluons la partie par un aperçu général des caractéristiques économiques, commerciales et productives de la région.

A. Aperçu général : membres de plusieurs communautés économiques régionales

13. Comme dans le cas des régions des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)[3], la région des Caraïbes qui a négocié l'APE est composée de pays participant à plusieurs communautés économiques régionales (CER).

14. Ainsi, tous les membres du CARIFORUM, à l'exception de la République dominicaine, sont également membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Depuis janvier 1991, les pays membres du CARICOM ont appliqué les tarifs extérieurs communs (TEC) du CARICOM aux importations provenant de pays qui ne sont pas membres de leur marché commun. Les importations provenant d'un pays membre du CARICOM et pénétrant le territoire d'autres membres du CARICOM sont en franchise de droits, bien que chaque membre ait le droit d'imposer des droits d'importations sur les produits figurant sur sa liste et provenant d'un autre membre[4]. Un calendrier en quatre étapes des réductions tarifaires des TEC a été établi au départ et ce, à partir de 1993. La Phase finale IV de mise en œuvre complète, prévoyant un plafond tarifaire de 20% pour les biens industriels non exemptés et 40% pour les produits agricoles non exemptés aurait dû être terminée au janvier 1998. Or, seuls quelques pays du CARICOM sont entrés dans cette phase finale.

---

[2] "*Plan and Schedule for CARIFORUM – EC Negotiations of an Economic Partnership Agreement*", http ://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/april/tradoc_116912.pdf

[3] Centre Sud, Fiche technique n° 1 : Comprendre les accords de partenariat économique (APE), 2007.

[4] En annexe au traité établissant la communauté des Caraïbes, Chapitre III, Article 13, liste I.

Figure 1: Communautés économiques régionales

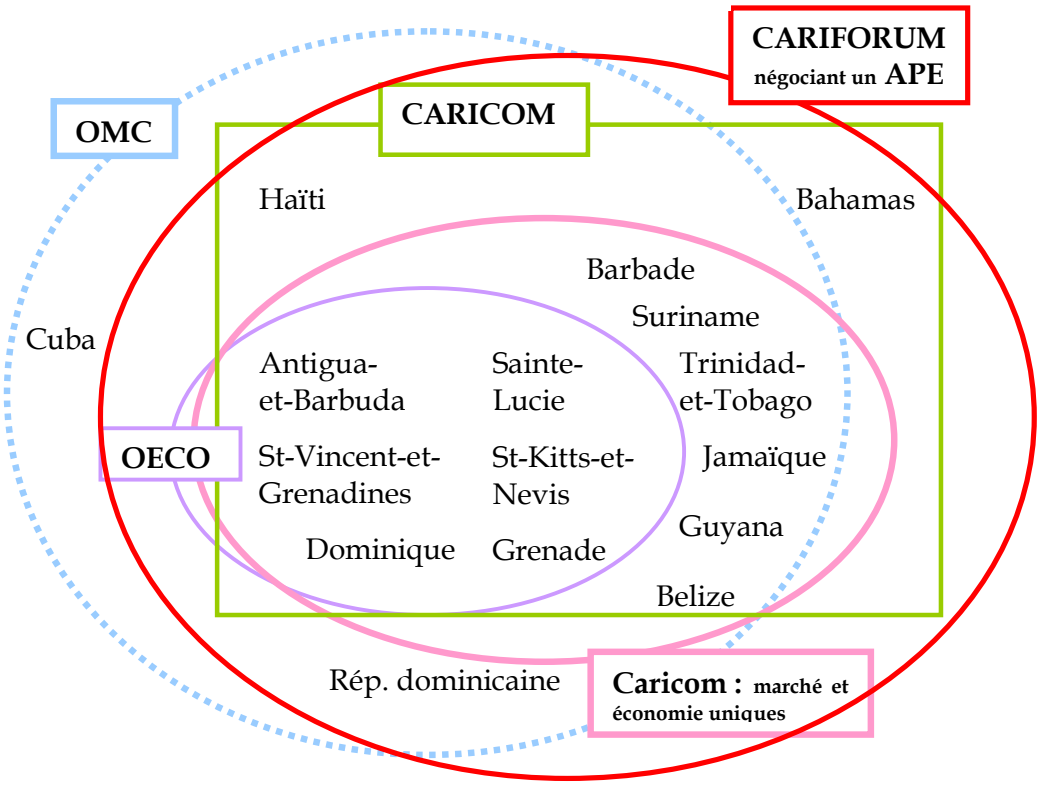

15. La CARICOM a commencé un processus d'intégration économique et politique en profondeur en établissant une économie et un marché uniques en 2006. Il s'agit d'un processus en plusieurs étapes faisant appel à plusieurs instruments dans différents domaines (un seul marché, harmonisation des normes, court de justice des Caraïbes, etc.), mais la première étape est celle de l'établissement d'un marché commun de la CARICOM. Tous les pays de la CARICOM, à l'exception des Bahamas et de Haïti, sont membres de ce marché et il est attendu que ce dernier soit totalement fonctionnel en 2008 grâce à l'harmonisation des politiques économiques et à l'adoption éventuelle d'une monnaie unique[5].

16. Six pays de la CARICOM (Dominique, Sainte-Lucie, Antigua-et-Barbuda, Grenade, St-Kitts-et-Nevis, St-Vincent-et-Grenadines) ainsi que Montserrat[6], Anguilla et les îles vierges britanniques forment l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), créée en 1981. La compétence de l'organisation s'étend à de nombreux domaines importants, comme la coopération dans la réforme du

[5] http://www.jamaica-gleaner.com/gleaner/20060131/lead/lead1.html
[6] Montserrat n'est pas compris dans la configuration des négociations sur les APE parce qu'il ne s'agit pas d'un territoire indépendant mais d'un territoire britannique d'outre-mer.

secteur de la santé, ainsi que dans l'amélioration des télécommunications et des technologies de l'information. Compte tenu de son union monétaire, du rythme auquel est en train de se créer son union économique et de son système judiciaire commun, l'OECO représente une intégration régionale beaucoup plus profonde que la CARICOM.

17. Depuis décembre 2001, les relations économiques qui existent entre la CARICOM et la République dominicaine s'inscrivent dans l'accord de libre-échange signé en 1998.

18. Cependant, la multiplication de ces processus d'intégration et de libéralisation a des conséquences sur les processus de négociation des APE. Il faut reconnaître que l'intégration de la région des Caraïbes est de loin supérieure à celle des autres régions ACP négociant un APE. Cependant, le processus d'intégration n'est pas complet et doit être renforcé par la mise en œuvre d'un APE. Comme le montre la mise en œuvre actuelle des TEC de la CARIFORUM, ce renforcement est d'autant plus important que d'autres formes d'intégration sont prévues.

19. Le niveau de libéralisation est très inégal dans la région où certains pays appliquent déjà des droits de douane très faibles. D'ailleurs, en plus des processus d'intégration que nous venons de mentionner, les pays du CARIFORUM ont signé des accords de libre-échange avec de nombreux pays du continent américain, comme Cuba, le Costa Rica, la Colombie, le Venezuela et le Canada. Des pourparlers sont en cours pour créer la Zone de libre-échanges des Amériques (ZLEA) et on négocie actuellement avec le Canada et le Mercosur (Marché commun du Sud) des accords de libre-échange. Finalement, la République dominicaine a adhéré au Traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Amérique centrale (CAFTA) en 2004, qui d'ailleurs s'appelle depuis Traité de libre-échange entre les États-Unis, la République dominicaine et l'Amérique centrale.

B. Le cadre institutionnel pour l'élaboration de politiques de la région du CARIFORUM

20. La structure sous-jacente aux négociations du CARIFORUM est décrite dans le Programme et le calendrier établis avec l'UE pour les négociations sur les APE de 2004[7]. Pour ce qui est des autres régions des pays ACP[8] négociant un APE, trois niveaux qui coopéraient en matière technique étaient impliqués. À l'échelle ministérielle, le porte-parole désigné, la ministre d'État Antoinette Miller de

[7] Voir note de bas de page nº 1.

[8] Voir les documents analytiques préparés par le Centre Sud sur les autres régions des pays ACP négociant un APE. Par exemple, la figure 2 de Négociations commerciales en Afrique de l'Ouest : thèmes de réflexion, 2007, www.southcentre.org.

Barbade, est aidé par une troïka ministérielle composée de représentants de la République dominicaine, de Sainte-Lucie et du Belize. Le directeur général du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes (CRNM)[9] a été nommé négociateur principal de la région. Les négociations techniques sont assurées par le *EPA College of Negotiators* (Collège des négociations sur les APE) qui est formé par des experts techniques provenant des institutions régionales, comme le CRNM, le Secrétariat de la CARICOM, les institutions académiques, ainsi que du secteur privé. De plus, les secrétariats régionaux de la CARICOM et de l'OECO ont fourni un soutien technique conséquent.

21. Le mécanisme de négociation est également complété par le concours d'une *Task Force* de préparation régionale. Pour ce qui est du CARIFORUM, il comprend des représentants des ordonnateurs nationaux et régionaux, des secrétariats des universités régionales, des institutions, des acteurs non étatiques et un Membre du CARIFORUM du Comité pour le financement de développement des pays ACP (*ACP Development Finance Committee*). La partie européenne de la *Task Force de préparation régionale* est composée de représentants officiels de la Direction générale du commerce, de la Direction générale du développement et d'une délégation européenne basée dans les Caraïbes. Cette *Task Force*, comme dans la plupart des autres régions ACP, sert à consolider le lien stratégique qui existe entre les négociations sur les APE et la coopération en matière de développement »[10]. Concrètement, elle contribue au processus de négociation en décelant les besoins d'aide technique liés aux APE et en les intégrant dans les aides à venir que l'UE fournira à la région et aux pays qui la composent.

C. Le profil en termes d'économie, de production et d'exportations de la région du CARIFORUM

22. Le CARIFORUM est composé de 12 petits États insulaires et de trois États côtiers de taille petite et moyenne (Belize, Suriname et Guyana) fortement tributaires du commerce pour leur développement. De plus, les économies des Caraïbes sont non seulement peu diversifiées, mais elles sont particulièrement vulnérables aux phénomènes naturels, notamment le changement climatique et la hausse du niveau de la mer.

23. Le marché de la région compte au total 24,9 millions de personnes et la croissance annuelle de la population est de 0,82% (2005). Le PIB régional est de 81,4 milliards de dollars et le PIB moyen par habitant est de 8 687 dollars. Cependant, les

[9] Établi en 1997, le Mécanisme régional de négociation des Caraïbes est l'organisation intergouvernementale régionale principale qui assure la médiation entre les Caraïbes et le système commercial mondial. Voir http://www.crnm.org/about.htm, dernière consultation, 25 janvier 2008.
[10] Voir note de bas de page 1, paragraphe 9.

données globales dissimulent des différences énormes des parts de chaque pays dans le PIB régional. Ainsi, les économies de la République dominicaine et de Trinité-et-Tobago[11] ensemble représentent 56% du PIB régional du CARIFORUM. Mis à part la Jamaïque (13%), les Bahamas (6%) et Haïti (6%), les neuf pays qui restent contribuent collectivement à seulement 11% du PIB régional. La Dominique, à l'autre extrême, représente moins de 1% du PIB de la région.

Figure 2 – Distribution régionale du PIB du CARIFORUM

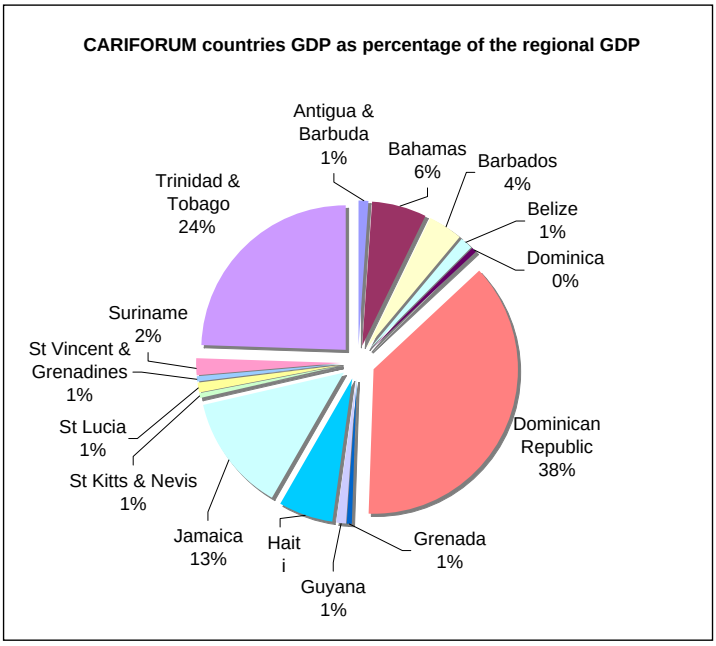

24. Si Haïti dispose du PIB par habitant le plus faible (1 800 dollars), ce sont les Bahamas (21 600 dollars), Trinité-et-Tobago (19 800 dollars) et Barbade (18 400 dollars) qui ont le PIB par habitant le plus élevé. Les PIB par habitant du Belize, de la République dominicaine et de Saint-Kitts-et-Nevis tournent autour de la moyenne régionale de 8 687 dollars. Comme le montrent les valeurs et le classement des indices du développement humain (IDH), le CARIFORUM est de loin la région ayant le niveau de développement le plus élevé dans les régions négociant un APE.

Tableau 1 – PIB par habitant, valeur et classement de l'IDH
Comparaison entre le CARIFORUM, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et la région du Pacifique du groupe ACP

Région négociant un APE	CARIFORUM	CDAA	RÉGION DU PACIFIQUE DU GROUPE ACP
PIB par habitant (en dollars)	8,867	4,428	3,833
Valeur de l'IDH (le plus bas et le plus	0,529 (Haïti) – 0,892 (Barbade)	0,390 (Mozambique) –	0,530 (Papouasie–Nouvelle-Guinée) –

[11] Il est également important de noter que l'économie de Trinité-et-Tobago est fortement tributaire de la production en pétrole du pays, qui compte pour 34% du PIB du pays et 70% de ses exportations.

élevé de la région)		0,626 (Namibie)	0,819 (Tonga)
Classement de l'IDH (le plus élevé - le plus bas de la région)	31e – 146e	125e – 169e	55e – 145e
Nombre de PMA	1	4	5

25. Le fait que la région bénéficie d'un niveau de développement relativement plus élevé et qu'elle ne comprenne qu'un seul PMA (Haïti) a permis une meilleure préparation au processus relatif aux APE et une meilleure expression des intérêts commerciaux. Toutefois, cette situation privilégiée signifiait aussi que la région subissait des pressions plus importantes que les autres régions ACP pour la conclusion d'un APE, dans la mesure où la plupart des pays des Caraïbes ne peuvent bénéficier du régime préférentiel européen TSA réservé aux PMA.

26. En ce qui concerne la production spécifique à un secteur, l'agriculture compte pour environ 11% du PIB régional et son importance à l'échelle nationale varie considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, alors qu'elle ne contribue qu'à moins de 1% du PIB de Trinité-et-Tobago, sa part dans les économies de Guyana et du Belize est de l'ordre de 34,9% et de 22,5% respectivement. De la même façon, les activités industrielles constituent la pierre angulaire de l'économie de Trinité-et-Tobago (59,8%) alors que la moyenne régionale du secteur est seulement de 24%. Les services quant à eux constituent la composante la plus importante de l'économie du CARIFORUM dans son ensemble, dans la mesure où ils comptent pour 64,5% du PIB régional et vont de 90% du PIB des Bahamas à 39,4% de celui de Trinité-et-Tobago. À l'exception du secteur agricole, où le nombre d'emplois est disproportionné par rapport à la part du secteur dans le PIB national, les données relatives à l'emploi et celles relatives au PIB par secteur sont généralement concordantes.

27. À l'échelle régionale, le commerce des biens constitue 75,8% du PIB régional et s'étend de 161,2% en Guyana à 53% aux Bahamas, ce qui révèle une forte dépendance. En effet, la région est fortement tributaire des importations : ses importations de biens et de services comptent pour environ 65% du PIB régional, dont le plafond se situe à 123,9% dans le cas de Guyana.

Tableau 2 – composition du PIB et les échanges de biens et de services
Comparaison entre les régions négociant un APE suivantes : CARIFORUM, Afrique de l'Ouest et la région du Pacifique du groupe ACP

	Composition du PIB par secteur (% du PIB total)			**Commerce des biens et des services (% du PIB)**	
	Agriculture	*Industrie*	*Services*	*exportations*	*Importations*
CARIFORUM	11,4	24,1	64,5	49,2	64,9
AFRIQUE DE L'OUEST	36,7	21,5	41,9	46,5	61,1
RÉGION DU PACIFIQUE DU GROUPE ACP	21,4	22,2	56,4	46,5	61,1

Figure 3 – Principaux partenaires commerciaux

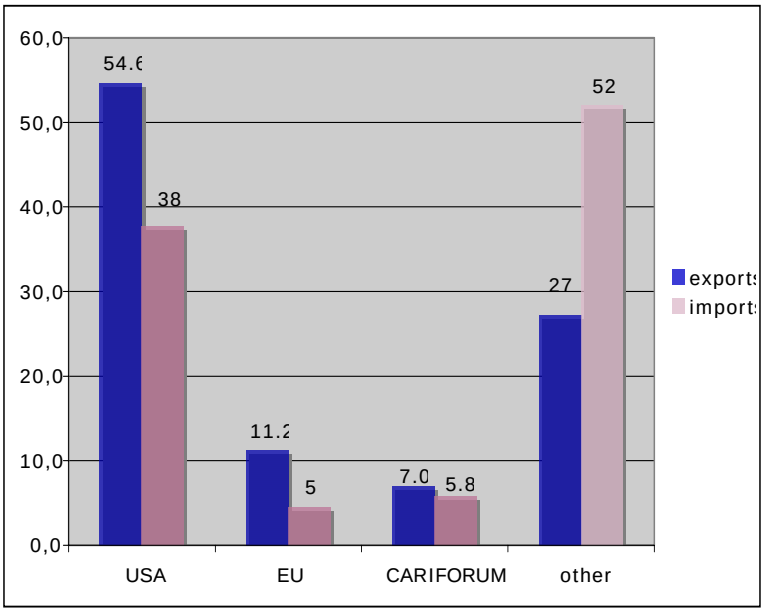

28. Globalement, les exportations de la région font partie de quatre catégories principales de produits qui représentent 42,8% de la valeur totale des exportations : combustibles minéraux, navires et bateaux, matériel électronique et boissons. Il est néanmoins important de noter que seuls deux pays (Antigua-et-Barbuda et les Bahamas) exportent des bateaux et des navires, alors que pour les trois autres types de biens, ils sont exportés par au moins cinq pays de la région. Les exportations de sucre représentent environ 2% des exportations totales à l'échelle régionale et elles font partie des trois produits d'exportation les plus importants à Guyana (30% des exportations).

29. Contrairement à d'autres régions africaines négociant un APE, le partenaire commercial principal de la région sont les États-Unis et non l'UE (54,6% des exportations des Caraïbes vont aux États-Unis alors que seulement 11,2% vont vers

l'UE). Les échanges au sein de la région s'élèvent à 7% des exportations totales de produits et c'est la Jamaïque (le marché d'exportations le plus important du CARIFORUM) qui reçoit 3,4% des exportations de la région et qui figure parmi les cinq marchés les plus importants pour les produits provenant du Belize, Dominique, Guyana et Trinité-et-Tobago (Figure 3).

30. Les importations sont également essentiellement composées de combustibles minéraux (24,3% des importations totales), de navires et de bateaux (10%), de chaudières et de machines (4,8%) et de voitures automobiles, de tracteurs, de cycles (4,5%). Les quatre produits restants les plus importés (matériel électronique, biens de consommation de genre, vêtements et céréales) comptent pour moins de 4% des importations totales. Les partenaires commerciaux principaux pour les produits les plus importés sont les États-Unis (37,7%), le Nigéria (13,1%), le Brésil (8,4%), Trinité-et-Tobago (5,7%) et la Corée du Sud (4,7%). L'UE semble davantage être un marché d'exportations que d'importations. En effet, seulement 4,5% des trois produits les plus importés pour chaque pays du CARIFORUM provient de l'UE. Faut-il rappeler que bien que l'intégration économique soit plus profonde que dans d'autres régions négociant un APE, le commerce au sein de la région n'est pas très développé, dans la mesure où seule 5,8% de la demande d'importations régionales est satisfaite par les Membres du CARIFORUM.

III. DIFFICULTES ET OUVERTURES SPECIFIQUEMENT LIEES AUX APE

A. Dimension du développement et intégration régionale

31. Une des questions les plus épineuses et les plus controversées relatives à la négociation et à la conclusion des APE est la définition de la dimension du développement. Comme on le fait valoir dans les principes de négociation, le principe directeur des APE est de faire en sorte qu'ils soient un instrument de développement.

32. En effet, selon la partie I des projets de texte de l'accord paraphé le 16 décembre 2007, le traité devrait établir un partenariat commercial pour le développement durable. Les objectifs de développement, comme l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'intégration économique mondiale et régionale, ainsi que l'amélioration de la capacité en matière de politique commerciale, à la fois à l'échelle étatique et privée, sont la pierre angulaire de cette première partie. Ces objectifs devraient être atteints grâce aux mesures de coopération en matière de développement énoncées à l'article 7 (du projet de texte d'octobre 2007).

33. Cependant, notons que cette partie de l'accord ne contient pas d'engagements de financement et qu'elle est peu détaillée si on la compare à la partie II (questions

commerciales et liées au commerce), qui contient des clauses de coopération en matière de développement beaucoup plus intéressantes. On trouve dans le texte deux types de mesures de coopération : le premier est lié à la transformation économique dans différents domaines, comme l'agriculture et l'innovation, et est généralement décrit de façon très générale et abstraite, et le second est lié à la mise en œuvre des APE. Alors que les mesures spécifiques telles que l'administration de la douane, la facilitation des échanges et la protection de la propriété intellectuelle jouent un rôle important pour ce qui est de la coopération dans la partie de l'accord concernant la mise en œuvre d'un APE, les engagements en matière de temps et de financement pour soutenir la transformation et l'ajustement économique sont rarement mentionnés dans les formulations de l'accord.

34. Le besoin de clarifier l'étendue et les détails des engagements de l'UE en termes d'assistance et de coopération du côté de l'ajustement est d'autant plus urgent lorsque l'on tient compte de l'incertitude liée au montant effectif du Fonds européen de développement (FED) et que l'on considère que l'UE n'est pas le seul donateur et qu'il est possible de collecter des fonds pour le développement en dehors du cadre du FED. D'ailleurs, le montant du FED prévu pour la période allant de 2008 à 2013 est insuffisant pour faire face à tous les problèmes de transformation et d'ajustement économiques découlant de la conclusion d'un APE, comme les effets néfastes de l'élimination des droits de douane, ainsi que la baisse de la production, du nombre d'emplois et des revenus entraînés par le détournement des échanges et l'augmentation de la concurrence.

B. Accès aux marchés

35. Depuis janvier 1991, les pays membres du CARICOM appliquent les TEC du CARICOM aux importations provenant de pays qui ne sont pas membres de leur marché commun. Les importations provenant d'un pays membre du CARICOM sont en franchise de droits, bien que chaque membre ait le droit d'imposer des droits d'importations sur les produits figurant sur sa liste et provenant d'autres membres.

36. Dans la liste tarifaire de chaque pays figure également une liste des éléments qui ne sont pas éligibles à l'exemption de droits de douane, ce qui comprend les biens qui ne peuvent pas être exemptés, que ce soit partiellement ou entièrement, de droits de douane selon le principe NPF ni importés à un taux NPF réduit, et ce, même si les fins pour lesquelles ils ont été importés étaient approuvées. La liste comprend notamment des produits agroalimentaires et industriels sur le marché CARICOM dans des quantités considérées suffisantes pour justifier l'application d'une protection tarifaire.

37. Les pays du CARIFORUM pratiquent des droits plus élevés pour les produits alimentaires, le tabac et le poisson, ce qui peut être perçu comme le résultat d'une

double stratégie. D'une part, les pays du CARIFORUM visent à assurer un équilibre entre les importations et les exportations pour garantir la sécurité alimentaire dans la région surtout dans un contexte de baisse de la production, des exportations et des recettes d'exportations liées aux denrées alimentaires. D'autre part, les droits de douane répondent à la nécessité de créer les conditions pour permettre à la branche de production nationale de faire doucement face à la concurrence internationale et de protéger contre l'extrême volatilité du marché international les produits qui font partie des exportations principales de la région. Ces objectifs de politique communs devraient constituer un élément facilitant l'établissement d'une seule liste régionale de produits sensibles dans les discussions sur l'accès aux marchés dans le cadre des APE, c'est-à-dire une liste de produits qui soit ne fera pas l'objet d'engagements de libéralisation ou qui bénéficieraient de périodes de transition plus longues.

Tableau 3 – Profil tarifaire du CARIFORUM (%)

	NPF simple moyen appliqué	Tarif NPF moyen sur les produits agricoles**	Droits de douane sur les produits non agricoles	Fourchette des taux tarifaires appliqués
Antigua-et-Barbuda	9,7	15,0	8,9	0-70
Bahamas	30,2	24,1	31,2	0-120
Barbade	13,5	30,0	11,0	0-243
Belize	10,8	20,7	9,3	0-70
Dominique*	9,9	20,4	8,3	0-165
République dominicaine	8,5	13,1	7,8	0-40
Guyana	11,1	21,1	9,6	0-100
Haïti	2,8	5,7	2,4	0-57,8
Jamaïque	7,3	17,2	5,8	0-100
Saint-Kitts-et-Nevis	9,2	13,3	8,6	0-70
Sainte-Lucie	8,9	14,8	8,0	0-70
Saint-Vincent-et-Grenadines	9,8	15,6	8,9	0-40
Suriname	18,5	19,9	17,1	0-50
Trinité-et-Tobago	7,8	15,8	6,6	0-100

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), Centre du commerce international (CCI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Profils tarifaires dans le monde 2006. * les pays qui appliquent une taxe des services douaniers ou un prix sur toutes les importations qu'il faut ajouter aux données listées dans le tableau. Antigua-et-Barbuda : 10% ; Dominique 3% ; Saint-Kitts-et-Nevis 6%. ** Définition de l'OMC.

i. Passage au commerce réciproque : répercussions fiscales et en matière de revenus

38. Une des difficultés principales auxquelles les pays ACP devront faire face à cause de la réciprocité des APE est la perte éventuelle de recettes fiscales découlant de l'élimination des droits de douane sur les importations provenant de l'UE[12]. En effet, comme dans de nombreux autres pays en développement, un objectif important des droits de douane sur les importations est d'augmenter les revenus. Ainsi, le remplacement des préférences unilatérales par un libre accès aux marchés du CARIFORUM entraînant l'abandon des droits de douane sur les importations a des incidences sur la capacité des gouvernements à mobiliser des recettes et a de bonnes chances de mener à la perte de revenus. C'est pour cette raison que les négociations sur l'élimination tarifaire doivent prévoir des mécanismes de compensation provisoires, ainsi qu'une assistance technique et financière pour mettre en œuvre les réformes économiques et fiscales.

Tableau 4 Taxes sur les importations comme % des recettes publiques totales

Antigua-et-Barbuda (2006)	53,5
Barbade (2001)	29
Belize (2002)	60
Dominique (2006)	22,9
République dominicaine (2002)	15,6
Guyana (2003)	18,6
Haïti (2003)	65
Jamaïque (2004)	9,3
Saint-Kitts-et-Nevis (2006)	35,7
Sainte-Lucie (2006)	53,5
Saint-Vincent-et-Grenadines (2006)	41,3
Suriname (2004)	17
Trinité-et-Tobago (2004)	4,7

39. La perte possible de recettes publiques à cause de la réduction et de l'élimination tarifaire dans la région des Caraïbes sera probablement empirée par l'engagement de la région dans le Cycle de Doha des négociations commerciales de l'OMC. D'ailleurs, la plupart des pays des Caraïbes seront appelés à réduire leur taux tarifaires consolidés à l'OMC dans le secteur agricole et industriel, ce qui entraînera peut-être une réduction des taux tarifaires appliqués et, par conséquent, une baisse des recettes tarifaires. Précisons toutefois que l'importance des réductions tarifaires résultant des négociations qui ont lieu à l'OMC dépend encore des négociations actuelles.

[12] Centre Sud, «*Fiche technique n° 3 : Libéralisation des échanges : une transition difficile vers la réciprocité*, 2007, www.southcentre.org

40. Les préoccupations liées à l'érosion des recettes ont récemment été soulignées par le Président de Guyana qui craint que la prescription de réciprocité n'entraîne des déficits fiscaux dans la région du CARIFORUM qui résulteraient d'une baisse des recettes d'importations[13].

41. Les données concernant la part des taxes sur les biens importés dans les recettes publiques totales diffèrent d'un pays à l'autre. En effet, d'une part, dans des pays comme le Belize, Haïti et Sainte-Lucie, les taxes sur les biens importés constituent une part importante des budgets des gouvernements, soit 60, 65 et 53,5% respectivement. D'autre part, des pays comme la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et la République dominicaine ont récemment entrepris des réformes fiscales pour remplacer les taxes d'importations par d'autres instruments fiscaux, comme une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et pour lesquels les taxes sur les importations représentent respectivement 9,3, 4,7 et 15,6% des recettes publiques. Rappelons tout de même que malgré ces différences, la région reste de façon générale fortement tributaire de ces taxes (les taxes sur les importations ne représentent pas plus de 1% des recettes publiques dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)).

42. Ainsi, pour ajuster la perte de revenu fiscal, des solutions devraient être d'ores et déjà envisagées pendant les négociations sur les APE. En effet, la compensation temporaire des pertes de recettes causées par la réduction des taxes commerciales pourrait constituer un chapitre dans les négociations sur les APE. Ce chapitre serait conforme avec l'engagement officiel de l'UE de « donne[r] suite de manière efficace aux orientations générales prévues par le programme d'aide pour le commerce dans les pays et régions ACP » en contribuant « à l'absorption de l'effet budgétaire net découlant de la libéralisation tarifaire » dans le cadre des APE[14]. Cette décision politique doit toutefois encore prendre corps grâce à un mécanisme de compensation prévisible.

ii. Détournement des échanges et création d'échanges

43. La réciprocité des APE aura une conséquence qui sera plus difficile à prévoir que l'effet de ces accords sur les recettes nationales, celle de savoir si un accord de libre-échange avec l'UE favorisera une croissance des échanges ou les détournera, c'est-à-dire si la réduction des obstacles sur les importations provenant de l'UE augmenteront l'efficacité de la production locale ou poussera les partenaires à passer aux importations moins chères provenant de l'UE. Il s'agit là d'une question

---

[13] "The Caribbean lost in the negotiations with Europe", Starbroek News, 8 janvier 2008.
[14] Council of the European Union, "Adoption of an EU Strategy on Aid for Trade: Enhancing EU support for trade-related needs in developing countries", p. 14. 11 octobre 2007, doc. 13070/07.

pertinente dans la mesure où elle vise à savoir si les APE augmenteront la production locale, soutiendront la diversification économique et favoriseront les échanges intérieurs dans la région.

44. Comme l'a montré une étude récente de l'Overseas Development Institute (ODI), il est impossible de savoir si les APE créeront des échanges ou les détourneront. En effet, cela dépend de l'étendue des abaissements tarifaires NPF simultanés : dans le cas de réductions supérieures à 50%, par exemple, la création d'échanges sera plus importante que leur détournement[15].

45. Ainsi, à cause de ce résultat incertain, il est important de souligner que le processus d'élaboration de l'APE pour le CARIFORUM est de la plus grande importance pour en maximiser les avantages commerciaux. Dans ce sens, il sera possible d'éviter le détournement des échanges si l'on élabore minutieusement un plan de réduction et d'élimination des droits de douane qui serait accompagné de mesures pour aider les producteurs à s'adapter à la concurrence des importations (par exemple, par le bais d'une modernisation ou d'une formation de reconversion). De plus, il est possible de multiplier les effets commerciaux positifs grâce à des mesures adéquates visant à créer de la valeur ajoutée dans des secteurs stratégiques présentant un potentiel de croissance.

C. Production et commerce agricoles

46. À l'échelle régionale, l'agriculture compte pour 11,4% du PIB et emploie environ 21,1% de la population. Cependant, pour la plupart des pays du CARIFORUM négociant un APE, l'agriculture contribue activement à la richesse nationale et constitue une source importante d'exportations. D'ailleurs, l'agriculture représente plus de 20% du PIB national du Belize (22,5%), de Guyana (34,9%) et d'Haïti (28%). De plus, sur les plus petites îles de la région, l'agriculture de petite échelle est essentielle pour la distribution et la consommation locales. Tel est le cas, par exemple, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de Sainte-Lucie où, mis à part la production de bananes qui est surtout destinée à l'exportation, d'autres produits comme les fruits, les légumes et le bétail sont produits pour la consommation locale et, dans une moindre mesure, pour le marché régional.

47. Les principales cultures destinées à l'exportation sont le sucre, la banane, le riz, les agrumes, le cacao et le café. Les recettes découlant de l'exportation de ces

[15] ODI, "The Potential Effects of Economic Partnership Agreements : What Quantitative Models Say", Briefing Paper N° 5, 2006.

produits ont baissé dans les dernières années pour de nombreuses raisons. D'abord, la grande sensibilité aux mouvements du marché mondial a empêché la stabilisation des prix, ce qui a eu des conséquences sur les investissements visant à améliorer la capacité de production et sa qualité. Ensuite, la capacité de la production agricole est affaiblie par la vulnérabilité des pays du CARIFORUM aux phénomènes naturels, notamment les ouragans. Finalement, les recettes découlant de la production de sucre, de bananes et de riz ont toujours dépendu de protocoles et de régimes spéciaux prévus par les accords de Lomé et de Cotonou. Or, comme nous l'expliquerons ci-dessous, la dénonciation de ces protocoles créent des difficultés importantes pour les industries du sucre et de la banane dans la plupart des pays producteurs à cause des coûts de production très élevés et la perte de compétitivité qui en découle.

48. Les importations de denrées alimentaires comptent généralement environ pour 10% des importations totales sauf dans les cas de Dominique (18%), Grenade (19,6%) et Haïti (50%). Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Haïti et Trinité-et-Tobago sont les importateurs nets de produits agricoles, alors que la Barbade, le Belize, Dominique, la République dominicaine, Grenade, Guyana et la Jamaïque sont considérés comme des exportateurs nets de denrées alimentaires[16].

49. Bien que certains pays aient connu une amélioration de leur production alimentaire par rapport aux années 1990 (notamment les Bahamas, le Belize, Guyana et la Jamaïque), les études de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) enregistrent une augmentation générale des importations de produits alimentaires pour faire face aux besoins de la population en apport calorique. De plus, l'autosuffisance en matière de production alimentaire connaît une baisse. La forte dépendance des échanges internationaux de denrées alimentaires est particulièrement évidente lorsque l'on examine les données concernant la part de l'importation nette de céréales dans la consommation totale : les chiffres vont de 27,2% au Belize à 100% à Sainte-Lucie. Mais il est surtout important de noter que pour les autres pays, seuls Haïti et la République dominicaine ont des importations nettes de céréales qui représentent moins de 70% de la consommation totale. À Antigua, aux Bahamas, a Grenade, en Jamaïque, à Saint-Vincent-et-Grenadines et à Trinité-et-Tobago, les importations nettes de céréales représentent plus de 90% de la consommation totale.

50. Dans ce contexte, on se demande si la libéralisation prévue par l'APE entre l'UE et les États du CARIFORUM va provoquer une poussée des importations. Les préoccupations en matière de sécurité alimentaire ont déjà entraîné la mise en place

[16] Données de la FAO. il n'existe pas de données détaillées sur les importations et les exportations de denrées alimentaires pour Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines et Suriname.

de mesures à la frontière dans la plupart des pays du CARIFORUM pour garantir un équilibre entre les importations et les exportations de denrées alimentaires. De plus, on a prévu une assistance interne pour favoriser la diversification du tissu économique. Pour que l'APE entre l'UE et le CARIFORUM favorise les intérêts des pays du CARIFORUM et que ces derniers puissent réellement en tirer profit, il doit impérativement comprendre des sauvegardes adéquates, des mesures d'amélioration de la production agricole et une liste de produits agricoles sensibles.

51. La question qui demeure est celle de savoir si les APE conclus récemment serviront à améliorer les conditions d'accès aux marchés européens pour les exportations agricoles et de denrées alimentaires des pays du CARIFORUM, car cela multipliera les possibilités d'accès aux marchés pour les produits locaux et augmentera les importations par l'UE de poissons et de produits agricoles provenant du CARIFORUM. Dans les sections qui suivront, nous décrirons les difficultés considérables auxquelles devront faire face les pays du CARIFORUM, des difficultés qui remettent sérieusement en cause l'augmentation de l'accès aux marchés. D'une part, comme en témoigne la chute continuelle de la productivité agricole que connaissent la plupart des pays du CARIFORUM, les contraintes géographiques et les ressources limitées de ces pays empêchent la pratique de l'économie d'échelle nécessaire pour permettre une augmentation de la production agricole. D'autre part, l'APE ne prévoira pas un traitement équivalent à celui des protocoles agricoles et ne pourra pas maintenir les préférences tarifaires octroyées par l'Accord de Cotonou.

I. Difficultés liées aux APE : sucre et bananes

52. La production de sucre du CARIFORUM est plus coûteuse lorsqu'on la compare à celle d'autres pays d'Amérique latine. De la même façon, par rapport aux producteurs de bananes d'Amérique latine, ceux du CARIFORUM connaissent de faibles rendements et des coûts de production élevés, ce qui crée des problèmes en matière de concurrence.

53. Les petites îles telles que Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-Grenadines ne produisent pas de sucre pour l'exportation. Certaines d'entre elles disposent de culture de canne à sucre, mais la production est destinée au marché local. Par contre, la production de bananes est concentrée dans ces petits États (Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-Grenadines) et en Jamaïque, Suriname et République dominicaine. À l'exception de cette dernière où le volume de la production et des exportations a augmenté ou est resté stable depuis 2000, les autres pays connaissent une chute importante de la production bananière et des recettes d'exportations qui en découlent. Par exemple, à Sainte-Lucie, les recettes d'exportations de bananes sont passées de 68 millions de dollars en 1992 à 7 millions en 2006.

54. Pour ce qui est de la production de sucre, la République dominicaine est le seul pays à profiter du régime du sucre des États-Unis car l'UE est la destination principale du sucre produit par les autres pays des Caraïbes, qui bénéficient de l'accès préférentiel à ce marché en vertu du protocole sur le sucre[17]. Ainsi, la dénonciation du protocole sur le sucre de l'UE a de fortes chances d'avoir un effet sur les pays du CARIFORUM. En effet, bien qu'on s'attende à ce que la production sucrière au Belize, en République dominicaine, Guyana et Jamaïque reste légèrement profitable, même après l'élimination du Protocole sur le sucre, la réduction de 36% du prix interne du sucre de l'UE aura un effet sur la capacité de ces pays à exporter la même valeur d'exportations de sucre et, par conséquent, à maintenir leurs revenus au même niveau[18]. La situation est d'autant plus grave que l'industrie du sucre est un employeur important, notamment dans les zones rurales. De plus, il s'agit du produit d'exportation le plus important pour le Belize, la République dominicaine, Guyana et la Jamaïque.

55. La combinaison de ces circonstances avec les coûts de production élevés résultant de facteurs climatiques et écologiques, les coûts de main-d'œuvre élevés et la taille réduite des pays montrent l'importance d'élaborer des mesures spécifiques dans les chapitres sur le développement des APE et de prévoir une assistance financière de la part de l'UE. Ces mesures doivent être élaborées pour permettre aux pays du CARIFORUM d'assurer une production de sucre compétitive à l'échelle internationale grâce à des interventions dans les structures et à leur modernisation, ainsi qu'à l'expansion des cultures afin de réduire les coûts et favoriser le passage vers des produits à forte valeur ajoutée.

ii. Poisson

56. De façon générale, les capacités de pêche des pays du CARIFORUM sont plutôt limitées et l'industrie de la pêche fournit essentiellement les marchés locaux. Quelques pays toutefois ont mis en place un secteur halieutique orienté vers les exportations, dont le Belize et Guyana. Dans ces deux pays, la pêche et son poids dans le PIB et dans les exportations totales ont considérablement augmenté dans les

---

[17] Dans le cadre du protocole sur le sucre, l'UE avait convenu d'acheter une quantité fixe de sucre des producteurs des pays ACP à un prix garanti aligné sur le prix local de sucre de l'UE et établissait des contingents annuels pour les producteurs de sucre. Les fournisseurs profitant du tarif NPF ont un accès limité à l'UE, conformément à des quotas et à des taux tarifaires dans la limite des quotas de 98 dollars par tonne, soit beaucoup plus que le droit nul appliqué aux importations au titre du Protocole. Ainsi, les producteurs de sucre des pays ACP bénéficient d'une préférence considérable par rapport aux fournisseurs bénéficiant du principe NPF.

[18] Pour une analyse détaillée de la réforme et du régime du sucre dans l'UE, veuillez consulter La réforme du secteur sucrier de l'UE : répercussions sur les pays ACP et les négociations sur les APE », Centre Sud (2007), www.southcentre.org.

dix dernières années. À Guyana, par exemple, les crevettes pêchées au chalut comptaient pour 12% des exportations totales en 2005 (alors que ce pourcentage n'était que de 1% en 1995). Le Belize quant à lui s'est spécialisé dans les crevettes d'élevage.

57. Les exportations de poisson représentent seulement 1,3% des exportations totales et les destinataires principaux en sont les États-Unis et le Mexique. Il n'en est pas moins que, lorsque la certification permettant aux pays signataires du CARIFORUM d'exporter vers l'UE sera émise, cette dernière sera considérée comme un marché potentiellement lucratif. Dans ce domaine, il faut prêter une attention particulière à la création de régimes d'assistance pour les pratiques de pêche qui ne sont pas durables et qui peuvent mener à une réduction du rendement ou à la détérioration de l'environnement. De plus, des investissements conséquents dans les structures liées à la pêche (glaçon, commercialisation, transport, etc.) pourraient faire de l'industrie de la pêche orientée vers les exportations une possibilité attrayante dans les stratégies de diversification des petits pays.

III. Règles d'origine et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

58. La capacité des producteurs du CARIFORUM à augmenter leur volume d'exportations vers l'UE ne dépend pas seulement de leur productivité, mais également des conditions que l'UE impose aux produits du CARIFORUM pour pénétrer son marché. En effet, les règles d'origine strictes ainsi que les mesures SPS constituent souvent un obstacle aux exportations de produits agricoles et halieutiques du CARIFORUM. En ce qui concerne les mesures SPS, l'APE conclu ne comprend pas d'engagement spécifique pour aider le secteur privé du CARIFORUM à respecter ces mesures.

59. Ainsi, une question qu'il faut résoudre rapidement pour les pays producteurs de sucre est celle de la permission qu'accorderait l'UE à ces derniers de cumuler des intrants dans la chaîne de valeurs du sucre. En effet, l'exclusion du cumul afin de pouvoir définir l'origine des produits nuit à la coordination de la production à l'échelle régionale, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'intégration régionale de l'APE[19]. Alors que l'UE semble avoir accepté que le cumul soit inclus dans le chapitre sur les règles d'origine de l'APE, de nombreuses économies essentiellement fondées sur le sucre seraient exclues du cumul régional de valeurs ajoutées jusqu'à 2015 au moins[20].

---

[19] Press Report, *Stabroek News*, "EU's origin rules for sugar products unacceptable –Jagdeo" Wednesday, 12 décembre 2007, http://www.stabroeknews.com/index.pl/article_general_news?id=56534902, dernière consultation le 25 janvier 2008.

[20] Girvan Norman, "Implications of the Cariforum-EC EPA", mis à jour le 21 janvier 2008,

60. En fin de compte, la simplification des règles d'origine et des mesures de renforcement des capacités pour aider ces pays à respecter les mesures SPS sont considérées comme étant de la plus haute importance pour que l'APE n'empire pas la situation des pays du CARIFORUM.

D. Produits industriels

61. Les produits manufacturés sont en baisse dans toute la région, sauf à Haïti où les exportations, qui ont principalement pour destination les États-Unis, ont fortement augmenté[21]. Les biens importés plus compétitifs que les biens locaux viennent s'ajouter aux causes structurelles à l'origine d'une production peu compétitive.

Tableau 5 : part de la main-d'œuvre employée dans l'industrie manufacturière

	1991	2001
Antigua-et-Barbuda	5,39	N.D.
Bahamas[e]	4,14	4,07
Barbade	10,12	6,97
Belize[e]	11,10	9,39
Dominique[g]	N.D.	8,76
Grenade[f]	7,67	7,41
Guyana [a, g]	11,20	11,67
Jamaïque	10,91	7,11
Saint-Kitts-et-Nevis	N.D.	N.D.
Sainte-Lucie[b, d]	12,16	9,77
Saint-Vincent-et-Grenadines	8,37	N.D.
Trinité-et-Tobago	10,77	10,62

Source :Élaboration du Centre Sud à partir de données de l'organisation internationale du travail.
Première année de données autre que 1991 : [a] 1192 ; [b] 1993. Dernière année de données autre que 2001 : [b] 2002 ; [d] 2000 ; [e] 1999 ; [f] 1998 ; [g] 1997. * Données excluant le pétrole et le sucre.

http://www.normangirvan.info/implications-of-the-cariforum-ec-epa-norman-girvan/, dernière consultation le 25 janvier 2008.

[21] Les exportations de textiles et de vêtements d'Haïti vers les États-Unis ont augmenté de 18% en valeur et de 33% en volume entre 2004 et 2005.

62. Les activités manufacturières ne comptent en aucun cas pour plus de 9% du PIB national, sauf en Jamaïque (13,5%) et en République dominicaine (16,2%). Les industries agroalimentaires, comme les raffineries de sucre et les distilleries de rhum, ainsi que la production de biens de consommations (tels que les denrées alimentaires, le tabac, les vêtements) et le matériel de construction sont les industries de valeur ajoutée les plus importantes. L'extraction minière et la première transformation sont également des activités importantes dans certains pays, comme Guyana (or et bauxite), la Jamaïque (bauxite et alumine) et Suriname (alumine).

63. Le coût élevé de la main-d'œuvre est un des éléments qui expliquent la baisse de la production manufacturière et des revenus qui en découlent. En effet, il s'agit du cas de la plupart des pays du CARIFORUM, notamment de la Barbade et des États de l'OECO. Par exemple, les denrées alimentaires et les produits chimiques de la Barbade vont maintenant principalement vers le marché régional dans la mesure où ils ne sont pas suffisamment compétitifs pour le marché international. On peut dire la même chose de Saint-Vincent-et-Grenadines dont la production de produits alimentaires est destinée au marché de l'OECO.

64. La baisse de la production des intrants agricoles (conséquence de la volatilité du marché des produits alimentaires) nécessaires pour les entreprises de transformation en est une deuxième raison. Ce facteur est surtout évident dans les pays qui produisent du sucre comme la Barbade. Les conséquences de cette baisse sur l'emploi se font particulièrement ressentir à la Barbade, en Jamaïque et à Sainte-Lucie.

65. Le secteur des vêtements et des chaussures, qui sont extrêmement vulnérables à la concurrence des producteurs à bas prix, illustre bien les difficultés rencontrées dans l'industrie manufacturière. Ce sont surtout certains pays de l'OECO et le Belize qui se trouvent dans cette situation dans la mesure où leur industrie du vêtement orientée vers les exportations (*maquilas*) souffre terriblement de la concurrence des pays d'Amérique centrale et de la Chine. Ainsi, l'augmentation des possibilités d'accès aux marchés de l'UE pour ce secteur aurait des effets positifs. Or, l'APE ne fera que maintenir (et non améliorer) les conditions d'accès aux marchés et, dans ce sens, il n'est pas certain qu'il créera de nouvelles possibilités et diversifiera les marchés d'exportation pour ce secteur.

66. Les pays de la région ont essayé de faire face aux difficultés par le biais de nombreuses mesures, dont les plus communes étaient de fixer des droits de douane plus élevés et des crêtes tarifaires sur les importations des aliments transformés, les boissons gazeuses, les vêtements et le matériel de construction. De plus, ces pays ont également augmenté les droits de douane dans certains cas pour faire face aux poussées des importations. Par exemple, Trinité-et-Tobago augmente régulièrement ses taux tarifaires sur les importations de ciment (jusqu'à 60%). Dans ce sens,

l'élimination des droits de douane dans le cadre des APE combinée à un abaissement des taux tarifaires consolidés à l'OMC constituent des restrictions majeures pour ce qui est de l'espace politique de ces pays. La perte de cette marge de manœuvre en matière de réglementation peut être partiellement amenuisée par le recours dans les APE à des instruments de protection commerciale (comme les clauses de sauvegarde de l'industrie naissante).

E. Services

67. Les services constituent la part la plus grande du PIB dans la région du CARIFORUM et le tourisme, en particulier, est la source la plus importante de devises : les voyages d'affaires, les expatriés qui rentrent en visite à la maison, les vacances balnéaires ou encore les croisières. Les gouvernements de la plupart des pays du CARIFORUM ont mis en place des mesures pour augmenter les investissements dans des projets liés au tourisme, notamment pendant la période précédant la Coupe mondiale de Cricket, qui a eu lieu en 2007. De plus, des investissements considérables du secteur privé ont été effectués dans le tourisme.

68. Ce dernier a eu un effet de domino sur d'autres secteurs de l'économie, comme la construction à Barbade, Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis qui ont voulu augmenter leur capacité hôtelière. Par ailleurs, les compagnies aériennes basées à Trinité-et-Tobago et en Jamaïque grandissent et Antigua est devenue la base d'une compagnie aérienne de taille moyenne qui offre de nombreuses liaisons entre les îles. Cependant, la plupart des vols régionaux sont effectués par des sociétés appartenant à des étrangers, ce qui réduit le potentiel de bénéfices qui peuvent en être tirés.

69. Les marchés principaux pour l'industrie du tourisme des Caraïbes sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'UE et le Canada. À Barbade, la part du Royaume-Uni dans les revenus du secteur s'élève à 38,5% et celle des États-Unis à 23,4%. Pour le Belize la part des États-Unis s'élève à 61,7%, celle de l'UE à 13,9% et le Canada à 6,3%. En Jamaïque, la part des États-Unis dans le secteur est de 71% et celle du Canada et de l'UE est de 25%. À Antigua-et-Barbuda la part des États-Unis est de 30% et celle du Canada de 5%, alors qu'à Sainte-Lucie la part des États-Unis s'élève à 39%, celle de l'UE à 27% et celle du Canada à 6%.

70. Les services financiers extraterritoriaux constituent également un secteur essentiel, notamment dans les pays de l'OECO et au Belize. Ainsi, la compagnie d'assurance de Barbade (Sagicor) a 75% du marché des Caraïbes orientales, bénéficie d'une position concurrentielle solide à Trinité et en Jamaïque et a une petite part du marché nord-américain. Si la Barbade dispose d'un secteur financier assez bien réglementé, la capacité de réglementation de la région présente encore bien des difficultés. Des services financiers nationaux ont récemment été mis sur pied et les

échanges dans ce secteur sont principalement intrarégionaux. Le jeu sur Internet est également très répandu, notamment dans les pays de l'OECO. D'ailleurs, Antigua-et-Barbuda l'a emporté dans une affaire relative aux restrictions liées au jeu aux États-Unis[22].

71. Le télémarketing et l'informatique, y compris le développement de logiciels et les technologies de l'information sont également des secteurs importants. En effet, le traitement de données et le développement de logiciels sont considérés comme des secteurs prometteurs surtout en Jamaïque et dans les pays de l'OECO. Malheureusement, la difficulté principale empêchant le développement de ce sous-secteur est l'absence d'économies d'échelle.

72. Le niveau élevé d'éducation permet d'assumer les activités administratives telles que le traitement des réclamations d'assurance, la gestion des bases de données et l'élaboration de logiciels. Toutefois, les débuts prometteurs du secteur de l'informatique sont ralentis par le coût élevé des télécommunications et la concurrence d'autres pays à la main-d'œuvre moins coûteuse.

73. Les services d'enseignement constituent une part importante des économies de l'OECO, par exemple l'école de médecine extraterritoriale à Antigua-et-Barbuda qui a ouvert ses portes en 2004, ainsi que l'école de médecine vétérinaire destinée principalement aux étudiants américains à Saint-Kitts-et-Nevis.

74. Parmi les autres secteurs importants, on compte également la communication, le commerce en gros et de détail, les transports, les banques et les assurances, qui, en 2005, comptaient pour environ 46% du PIB en termes réels[23].

i. Difficultés créées par les APE

75. Dans le secteur des services, les pays du CARIFORUM, qu'ils soient PMA ou non se sont engagés à libéraliser 65% pour les premiers et 75% pour les seconds des secteurs tout en incluant une clause de statu quo et des dispositions pour la libéralisation à venir.

76. Une des questions importantes qui a été soulevée a été celle de la nécessité pour le CARIFORUM d'obtenir des engagements relevant du mode 4 pour les services de divertissement dans tous les États membres de l'UE. Il sera également nécessaire pour les différents gouvernements d'investir afin de développer les

[22] États-Unis — Mesures visant la fourniture transfrontières de services de jeux et paris (Plaignant : Antigua-et-Barbuda), OMC, DS285, 13 mars 2003.
[23] Voir OECO, Rapport du gouvernement sur les examens des politiques commerciales de 2007, http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp290_f.htm.

capacités de ces fournisseurs de services à compléter l'accès aux marchés qui résultera de cet accord.

77. Dans le cadre des négociations de services de l'OMC, l'OECO a signalé qu'elle avait des problèmes de capacités dans le domaine de la réglementation intérieure et a demandé une certaine flexibilité qui serait fondée sur la reconnaissance de ses préoccupations spécifiques, notamment ses contraintes en matière de capacités financières, administratives et institutionnelles, ainsi que la taille des pays et leur niveau de développement. Dans la mesure où les APE, tels qu'ils sont présentés aux différentes régions ACP comprennent plusieurs dispositions sur la réglementation, la mise en œuvre de cette dernière sera une des difficultés principales du CARIFORUM.

78. Par conséquent, il est important que les pays du CARIFORUM s'efforcent de mettre en œuvre les dispositions du chapitre de l'APE sur le développement, de façon à renforcer les capacités en matière de fourniture de services, à former leurs fournisseurs de services et les associations professionnelles, ainsi qu'à améliorer la capacité de réglementation, à la fois à l'échelle nationale et régionale. L'UE est clairement le gagnant dans cette affaire. Par conséquent, il est important que le CARIFORUM insiste pour que l'UE s'acquitte des obligations prévues par l'Accord concernant le développement de la capacité de la région dans le domaine du commerce des services et qu'elle en assume les coûts. Cette position requerra une planification à l'échelle nationale et régionale pour s'assurer que la mise en œuvre des APE favorisera l'intégration régionale plutôt que ne l'obstruera.

IV. CONCLUSION

79. Même si l'UE n'est pas le partenaire commercial de la région, il s'agit d'une destination importante pour ses exportations. L'UE pourrait ainsi constituer un marché d'exportations stratégique dans la diversification des destinations des exportations de la région et dans celle des produits d'exportation. Une question importante toutefois est celle de savoir quel est le potentiel du marché d'exportation de l'UE et est-il assez important pour aider à diversifier les exportations des Caraïbes. Dans ce sens, le passage à la réciprocité pourrait offrir l'occasion à la région de changer son secteur des exportations traditionnel, qui a peu de valeur ajoutée et qui est tributaire des préférences qu'on lui octroie.

80. De plus, il est encore plus important de se demander si les pays du CARIFORUM sont capables de se moderniser et d'améliorer leurs secteurs de production de façon à répondre aux nouvelles possibilités commerciales créées par les APE. Une façon d'améliorer la capacité productive de la région serait de renforcer les capacités administratives des gouvernements qui la composent pour

qu'ils puissent soutenir les secteurs vulnérables et promouvoir la compétitivité de la région, notamment en ayant recours aux flexibilités politiques ménagées par les accords internationaux de l'OMC et des APE.

81. Pour ces raisons, il faut accorder une attention particulière au contenu et à la mise en œuvre du chapitre de l'APE sur le développement, ainsi qu'au principe qui le sous-tend. Pour ce faire, il faudra clarifier la composition des instruments techniques et financiers de la région qui seront nécessaires pour soutenir les secteurs libéralisés vulnérables, notamment le secteur agricole qui fait non seulement face à des problèmes de productivité, mais qui rencontrera aussi des difficultés à cause de la dénonciation des protocoles sur le sucre, les bananes et le rhum.

Étude d'audience

Analyse du Centre Sud
NEGOCIATIONS SUR LES APE DANS LA REGION DES CARAÏBES QUELQUES SUJETS DE PREOCCUPATION

Un objectif important du Centre Sud est de fournir des analyses brèves au moment opportun sur des sujets spécifiques clés en cours de négociation à l'OMC ou dans d'autres forums multilatéraux comme l'OMPI. Nos publications constituent un des moyens utilisés pour atteindre cet objectif,

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de nos publications, nous aimerions bénéficier de votre avis, de vos commentaires et de vos suggestions concernant cette étude.

Votre nom et adresse (facultatif) : _____

Quel est votre principal domaine d'activités ?
[ ] Formation ou recherche [ ] [ ] Médias
[ ] Gouvernement [ ] [ ] Organisation non gouvernementale
[ ] Organisation internationale [ ] [ ] Autre (prière de préciser)

Cette publication vous a-t-elle été utile ? [Un seul choix possible]
[ ] Très utile [ ] [ ] Assez utile [ ] [ ] Peu utile [ ] [ ] Inutile
Pourquoi ?

Comment jugez-vous le contenu de cette publication ? [Un seul choix possible]
[ ] Excellent [ ] [ ] Très bon [ ] [ ] Satisfaisant [ ] Faible

Remarques : _____
_____
_____

Voudriez-vous figurer sur notre liste de diffusion pour les envois électroniques ou sur papier ?
[ ] Oui [ ] Non
Si oui, veuillez préciser :

[ ] Électronique – veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique :
[ ] Papier – veuillez indiquer votre nom et votre adresse postale :

Confidentialité des données personnelles : Vos coordonnées personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers. Le Centre Sud n'utilisera les coordonnées que vous avez communiquées que pour vous faire parvenir, si vous le désirez, des copies de nos publications en version électronique ou sur papier. Vous êtes libres de vous retirer de nos listes de diffusion à tout moment.

Veuillez retourner ce formulaire par courrier électronique, fax ou poste à :
South Centre Feedback
Chemin du Champ d'Anier 17
1211 Genève 19 - Suisse
E-Mail : south@southcentre.org
Fax : +41 22 798 8531

Chemin du Champ d'Anier 17
Case postale 228, 1211 Geneva 19
Switzerland
Telephone : (41 22) 791 8050
Fax : (41 22) 798 8531
Email : south@southcentre.org

Website:
http://www.southcentre.org